



Erratum



Attention : les informations concernant le raccordement des conduits de fumées, indiquées en notices, sont erronées :

Pour les chaudières FSB-OE 22 F et FSB-OE 29 F, contrairement à ce qui est indiqué en notice, **les conduits de fumées en PPs (Polypropylène) sont interdits.**

Il faut uniquement utiliser des conduits en INOX (acier inoxydable).

